

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

VERSION ABRÉGÉE

**REGARDS RENOUVELÉS
SUR LA TRANSITION ENTRE
LE SECONDAIRE ET LE COLLÉGIAL**

AVIS À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Mai 2010

Québec 

Ce document constitue une version abrégée de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé ***Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial***. Le Conseil a confié la préparation de l'avis à la Commission de l'enseignement collégial, composée au moment de son adoption de : Keith W. Henderson (président), Éric Blackburn, Patrick Brunet, Helena Dedic, Luc Desautels, Anne Filion, Malika Habel, Simon Larose, Jocelynn Meadows, Christian Muckle, Sophie Poirier, Éric Potvin, Véronic Proulx, Michel Simard et France St-Amour.

Les personnes suivantes ont aussi participé, alors qu'elles étaient membres de la Commission, aux travaux relatifs à l'avis, sans toutefois les avoir menés à terme : Marcel Côté, Brigitte Giroux, Philippe Lemieux, Ginette Sirois, Jean-Yves Tremblay, Stéfanie Tremblay, Marie-Claude Veilleux et Gaye Wadham.

Coordination

Jean-Denis Moffet, coordonnateur de la Commission de l'enseignement collégial

Rédaction

Édith Brochu, agente de recherche
Jean-Denis Moffet, coordonnateur de la Commission de l'enseignement collégial

Recherche

Jean-Denis Moffet, coordonnateur de la Commission de l'enseignement collégial
Édith Brochu, agente de recherche
Carole Viel, agente de recherche
Bruno Bérubé, agent de recherche
Johanne Bergeron, chargée de recherche
Gilles Roy, consultant en éducation
Toby Harper, consultant en éducation

Soutien technique

Secrétariat : Michèle Brown,
France Robitaille
Documentation : Johane Beaudoin,
Daves Couture, Francine Vallée
Édition : Johanne Méthot
Révision linguistique : Syn-Texte
Soutien informatique : Diane Pichette

Conception graphique et mise en page

Bleuoutremer

Avis adopté à la 581^e réunion du Conseil supérieur de l'éducation,
le 25 février 2010

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISBN : 978-2-550-58827-6 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-58826-9 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2010

Toute demande de reproduction du présent avis doit être faite
au Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit de la rédaction épïcène,
c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document est imprimé sur du papier fait
à 100 % de fibres recyclées postconsommation.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est un organisme gouvernemental autonome, composé de vingt-deux membres issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, il a pour mandat de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil compte cinq commissions correspondant à un ordre ou à un secteur d'enseignement : préscolaire et primaire, secondaire, collégial, enseignement et recherche universitaires, éducation des adultes et formation continue. Le Conseil compte également un comité dont le mandat est d'élaborer un rapport systémique sur l'état et les besoins de l'éducation, rapport que le Conseil doit transmettre tous les deux ans à la ministre, qui le dépose par la suite à l'Assemblée nationale.

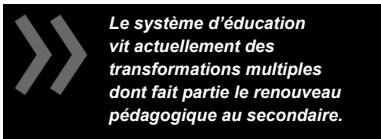
Ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen, et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Des constats de recherche qui éclairent la transition secondaire-collégial	3
La transition sous tous ses angles	5
La transition sous l'angle de l'articulation des structures	7
La transition sous l'angle de l'arrimage des savoirs et des pratiques	14
La transition sous l'angle de l'intégration aux études collégiales	20
Conclusion	28
Bibliographie et webographie de l'abrégé	29
Table des matières de la version intégrale de l'avis	30
Schéma des angles de la transition secondaire-collégial	6

INTRODUCTION

La transition entre le secondaire et le collégial est souvent ramenée à celle de l'élève qui quitte le secondaire en juin d'une année et qui amorce, quelque deux mois plus tard, ses études collégiales. Ce parcours scolaire, de loin encore le plus commun parmi ceux qui mènent au collégial, n'est cependant que la face la plus visible de la transition. Il finit par faire oublier que cette transition s'inscrit dans un système d'éducation qui définit les modalités du passage. Il omet également le rôle de premier plan du personnel enseignant des deux ordres d'enseignement, qui, dans un exercice de pédagogie à relais, doit s'assurer de la progression des apprentissages et de l'atteinte des standards propres à leur ordre d'enseignement. La transition secondaire-collégial n'est donc pas du seul ressort des étudiantes et des étudiants, mais bien du système éducatif dans son ensemble.



Ce système vit actuellement des transformations multiples qui se superposent à la transition de l'étudiant qui s'engage au collégial. Ces vingt dernières années, le collégial et le secondaire ont changé. Chacun a

connu son « renouveau pédagogique » (réforme), plutôt isolément l'un de l'autre. En 1993, le collégial a fait le virage vers une approche par compétences. Animé de la volonté d'enrichir ses programmes, il les a conçus de façon plus intégrée. Douze ans plus tard, c'était au tour du secondaire d'amorcer son renouveau pédagogique et de chercher à rehausser la qualité de sa formation. Aujourd'hui, la rencontre des deux réformes devient un déclencheur pour interroger la continuité des savoirs : le réseau collégial sera confronté à l'intégration d'étudiants formés selon un programme de formation et des pratiques différentes et, bien qu'ayant lui-même procédé à une réforme, il devra s'interroger sur les savoirs, les pratiques et les mesures qui sont siens. Le collégial est donc appelé à vivre une nouvelle période d'ajustement.

Par ailleurs, ce nécessaire ajustement du collégial n'est pas tributaire du seul renouveau pédagogique au secondaire; il est également lié de près aux changements introduits dans les règlements qui définissent les conditions de passage d'un ordre d'enseignement à l'autre. Depuis plusieurs années, le taux d'accès entre le secondaire et le collégial est stable. Aussi, des modifications ont été apportées aux règlements qui portent sur les études secondaires et sur les études au collégial pour tenter d'atténuer les possibles obstacles à la poursuite des études au-delà du diplôme d'études secondaires.

En outre, les collèges sont probablement destinés à vivre des ajustements perpétuels, parce que la société avec laquelle ils font corps est elle-même soumise à un cycle de changements rapides. Le rapport aux nouvelles technologies, au travail, aux études et au savoir est en redéfinition. Les collèges et leurs étudiants en sont partie intégrante, à la fois comme acteurs et comme sujets. Depuis une quinzaine d'années, beaucoup de mesures ont été mises en place par les collèges pour soutenir l'intégration des étudiants. Pour la majorité d'entre eux, ces mesures semblent convenir. Toutefois, certains étudiants, résolus à s'engager et à réussir des études collégiales, peuvent présenter des besoins particuliers. Il importe donc de mettre en place les conditions de réussite qui permettent la poursuite de leur scolarisation et la prise en compte de leurs aspirations.

Pour déterminer les initiatives et les défis liés à la transition entre le secondaire et le collégial, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a mené une enquête en deux temps. D'abord, à l'automne 2008, un questionnaire a été acheminé aux directions des études d'établissements publics, d'établissements privés subventionnés et d'écoles gouvernementales du réseau collégial. Puis, à l'hiver 2009, des groupes de discussion formés d'enseignantes et d'enseignants, de cadres et de professionnelles et de professionnels du collégial se sont tenus dans six établissements. Cette démarche a permis au Conseil de relever différentes mesures de transition, de repérer les défis qui se posent du point de vue des acteurs et de déterminer les enjeux plus globaux qui se dessinent dans le contexte actuel.



Cet avis propose un cadre d'analyse de la transition qui prend en compte ses différentes dimensions.

Dans cet avis, le Conseil aborde la transition entre le secondaire et le collégial du point de vue du collégial pour soutenir la réussite des étudiantes et des étudiants qui font

le choix d'y poursuivre des études. L'objectif du Conseil n'est donc pas de statuer sur les effets du renouveau pédagogique au secondaire à l'égard des acquis des étudiants qui arrivent au collégial, mais plutôt de proposer un cadre d'analyse systémique qui prend en compte les différentes dimensions de la transition. Ce cadre invite les acteurs du système à articuler les structures de façon cohérente, à arrimer les savoirs en continuité, à préparer dès le secondaire l'intégration au collégial et à intégrer, au collégial, les étudiants en les considérant dans leur globalité.

Le Conseil tient à remercier les enseignantes et les enseignants, les cadres, les directrices et les directeurs d'études et les professionnelles et les professionnels qui ont participé à l'enquête par questionnaire et aux groupes de discussion. Il remercie également les membres de la Commission de l'enseignement collégial et toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à la production de cet avis.

DES CONSTATS DE RECHERCHE QUI ÉCLAIRENT LA TRANSITION SECONDAIRE-COLLÉGIAL

Les travaux de recherche qui concernent la transition entre le secondaire et le collégial recourent à des objets distincts, dont le rôle du secondaire dans la réussite au collégial, les assises théoriques des mesures de soutien au collégial et les contraintes structurelles qui définissent les parcours scolaires des étudiantes et des étudiants.

○ LE RÔLE DU SECONDAIRE



La moyenne générale au secondaire est un puissant indicateur de la réussite au collégial.

Plusieurs recherches se sont employées à dresser le portrait des étudiants qui arrivent au collégial. Il en ressort clairement que la moyenne générale au secondaire est un puissant

indicateur de la réussite au collégial et de la probabilité d'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) (Gingras et Terrill, 2006; CSE, 2008). Le temps consacré à l'étude au secondaire et la performance au collégial sont également intimement liés (Gingras et Terrill, 2006). Le secondaire joue donc un rôle important dans la préparation aux études collégiales, par les savoirs et les méthodes de travail qu'il inculque aux élèves.

○ LE RÔLE DU COLLÉGIAL



Il existe un lien étroit entre la réussite en première session et l'obtention du diplôme d'études collégiales.

L'importance des apprentissages réalisés au secondaire et des habitudes de travail qui y sont prises fait consensus. Cependant, une fois l'étudiant admis au collégial, la

recherche démontre l'importance de lui offrir les clés d'accès de la réussite, même s'il n'a pas acquis les habitudes de travail qui lui auraient permis d'y cheminer avec plus d'aisance. En effet, il existe un lien étroit entre la réussite en première session et l'obtention du DEC : même pour les plus faibles, c'est le nombre d'échecs en première session, et non le facteur sexe, qui est déterminant pour l'obtention du DEC (Gingras et Terrill, 2006).

De plus, des travaux récents suggèrent que la réussite des études collégiales repose sur une configuration de facteurs liés entre eux, qui tiennent du rapport de l'étudiant à lui-même, à sa famille, à ses pairs ainsi qu'à l'établissement d'enseignement (Tremblay et autres, 2006; Bourdon et autres, 2007; Mackay, Miller et Quinn, 2006).

○ LE RÔLE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

Le plus souvent, dans la littérature, la réussite scolaire est le marqueur institutionnel du passage secondaire-collégial réussi de l'étudiant. Cette conception pose toutefois la limite suivante : comment tenir compte des conditions structurelles qui déterminent, du moins en partie, les possibilités de cheminement dans le système scolaire ?

En effet, le parcours scolaire ainsi que la vocation scolaire et professionnelle de l'étudiant ne sont pas uniquement fonction de sa perception de lui-même, de ses aptitudes et de ses aspirations. L'étudiant exerce ses choix dans un système qui le classe selon son rendement et qui définit les conditions d'admission dans les différents programmes de formation (Doray et autres, 2009).



*Le système d'éducation
a un effet structurant sur
l'individu qui transite d'un
ordre d'enseignement à l'autre.*

Pour tenir compte de l'effet structurant du système d'éducation sur l'individu qui y chemine, certains auteurs découpent la transition en deux mouvements complémentaires

marqués par la sortie d'un ordre d'enseignement et l'arrivée dans un autre. À la sortie d'un ordre d'enseignement – ici le secondaire – l'élève apporte avec lui son bagage accumulé de savoirs, d'attitudes et d'habitudes de travail, bagage qu'il s'est forgé dans un contexte culturel donné. Cela devient son capital propre tout comme la connaissance qu'il a acquise de son « métier » d'élève. À l'entrée dans l'autre ordre d'enseignement – ici le collégial – s'amorce un processus d'intégration qui confronte les choix de programme et les choix professionnels sous-jacents (Chenard, Francœur et Doray, 2007). Ces deux mouvements de la transition sont orchestrés par l'étudiant, mais également par le système éducatif : c'est le système qui sélectionne les parcours correspondant aux exigences des différents programmes, qui définit les contraintes et les autres voies possibles (Doray et autres, 2009).

LA TRANSITION SOUS TOUS SES ANGLES

Dans cet avis, la transition secondaire-collégiale est abordée de façon systémique, en tenant compte des contextes institutionnel, éducatif et social dans lesquels elle survient, en l'envisageant comme une responsabilité qui appartient à la fois à l'étudiante ou à l'étudiant et à l'ensemble du système éducatif. Aussi, trois angles de la transition ont été retenus :

- l'angle des structures dans lesquelles l'étudiant transite – l'articulation;
- l'angle des savoirs et des pratiques pédagogiques et évaluatives – l'arrimage;
- l'angle de l'incorporation de l'étudiant à la communauté collégiale – l'intégration.

○ L'ANGLE DE L'ARTICULATION

Selon *Le grand dictionnaire terminologique*, le terme *articulation* fait référence au « [d]ispositif des structures éducatives permettant de passer, à un niveau donné, soit d'un programme d'enseignement à un autre, soit du système éducatif à l'emploi. » L'articulation se rapporte donc au système éducatif, à ses structures et aux règles de sanction d'un ordre d'enseignement et d'admission dans un autre ordre d'enseignement.

○ L'ANGLE DE L'ARRIMAGE

Toujours selon *Le grand dictionnaire terminologique*, le mot *arrimage* renvoie au « [l]ien effectué pour faciliter le passage d'un niveau de scolarité à un autre plus élevé dans une ou plusieurs matières. » L'arrimage centre l'attention sur les savoirs et les pratiques pédagogiques et évaluatives et, à ce titre, concerne au premier chef le personnel enseignant.

○ L'ANGLE DE L'INTÉGRATION

L'intégration aux études collégiales, c'est le processus d'incorporation d'une nouvelle personne – ici une étudiante ou un étudiant – au sein d'une collectivité – ici la communauté collégiale (inspiré de Legendre, 2005, p. 784). Cet angle d'analyse de la transition met au cœur l'étudiant et son collègue, qui, dans une responsabilité partagée, entament un processus d'intégration sur quatre plans : institutionnel, intellectuel, social et vocationnel (Tremblay et autres, 2006).

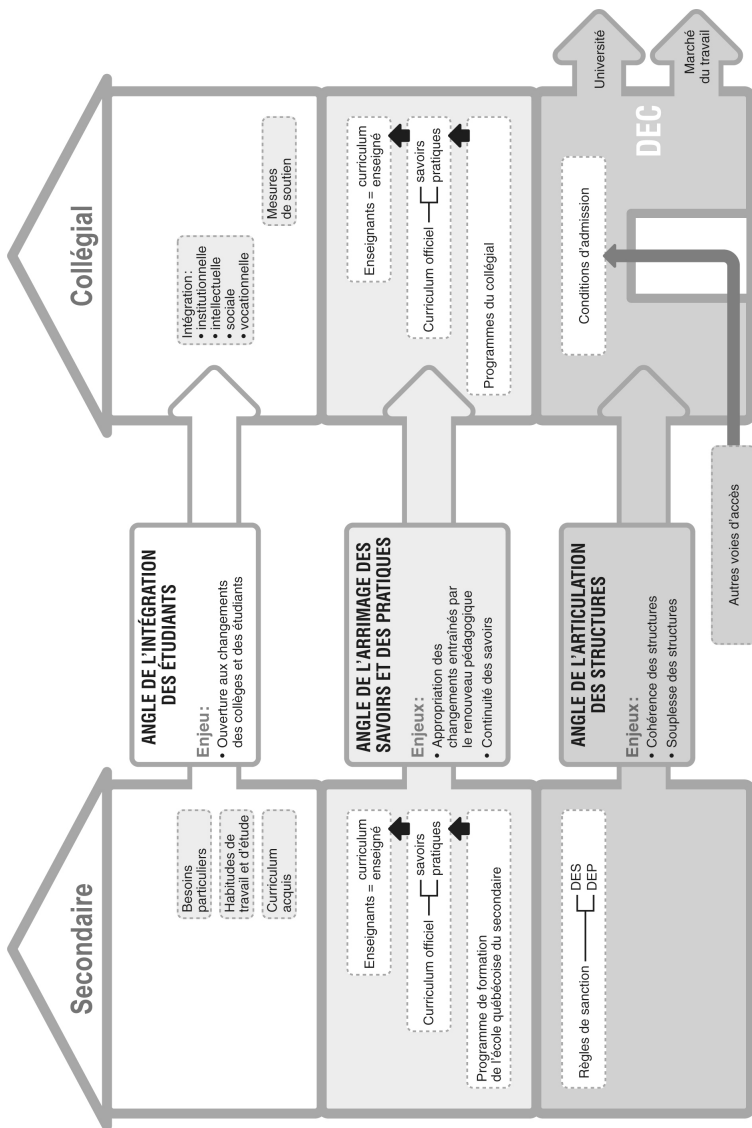
○ SCHEMA DES ANGLES DE LA TRANSITION SECONDAIRE-COLLÉGIALE

La figure de la page suivante présente de façon synthétique les trois angles de la transition entre le secondaire et le collégial et les interrelations entre eux.

SCHÉMA DES ANGLES DE LA TRANSITION SECONDAIRE-COLLÉGIAL

Culture des élèves

Culture des étudiants



LA TRANSITION SOUS L'ANGLE DE L'ARTICULATION DES STRUCTURES

○ UN NOUVEAU CONTEXTE D'ARTICULATION DES STRUCTURES

L'articulation des structures est affaire de rouages qui permettent le passage d'un ordre d'enseignement à l'autre. Les règles de sanction qui couronnent une étape du parcours scolaire font partie de ces rouages. Une fois le diplôme du secondaire obtenu (diplôme d'études secondaires, DES, ou diplôme d'études professionnelles, DEP), c'est le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) qui établit les conditions d'admission au collégial. Toutefois, dans certains programmes d'études, des conditions particulières d'admission (préalables) sont aussi requises, telles que certains cours de science ou de mathématique.

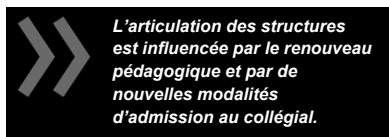
Actuellement, le contexte d'articulation présente les particularités suivantes :

- La très grande majorité des nouveaux inscrits au collégial¹ sont titulaires d'un DES et proviennent directement du secteur des jeunes du secondaire;
- Des suites de l'implantation du renouveau pédagogique au secondaire, les règles de sanction du DES ont été modifiées, des parcours de formation ont été introduits au 2^e cycle du secondaire et les conditions générales et particulières d'admission au collégial ont été revues;
- Parallèlement à ces modifications dans le sillage du renouveau pédagogique, de nouvelles dispositions facilitent l'accès aux études collégiales à ceux et celles dont le parcours scolaire s'éloigne du modèle qui a initialement façonné les structures éducatives. Ainsi, de nouvelles dispositions d'admission ont été introduites dans le règlement encadrant l'admission au collégial : l'admission conditionnelle et l'admission sur une base jugée suffisante;
- Des dispositifs permettent la continuité du cheminement scolaire entre le DEP et le DEC.

1. À l'enseignement ordinaire, dans l'ensemble des programmes de DEC, à temps plein et à temps partiel.

○ LES ENJEUX DE L'ARTICULATION

Le Conseil dégage, de l'ensemble des mesures relevées dans l'avis et des défis soulevés par les acteurs des collèges lors de son enquête, deux enjeux pour l'articulation des structures : assurer la cohérence des structures et permettre la souplesse des structures.



Sur le plan national, il existe une tension entre la nécessité de préserver le caractère et les objectifs propres à chaque ordre d'enseignement et celle de les situer en continuité.

Pourtant, la cohérence interne d'un ordre d'enseignement par rapport aux finalités qu'il poursuit doit participer à la cohérence de l'ensemble du réseau de l'éducation. Ainsi, même si la mission première du secondaire n'est pas de préparer aux études collégiales, celle-ci se situe en droite ligne avec la position qu'il occupe dans le système d'éducation. Quant au collégial, même s'il est indépendant du secondaire, il ne peut se couper de ce qui s'y passe en amont. Aussi, les deux ordres d'enseignement doivent-ils se préoccuper des changements systémiques survenus dans l'autre ordre, puisque le rôle de chacun en matière d'accès et de réussite aux études collégiales se situe au même point de rencontre.

Pour les collèges, la cohérence du système exige une uniformité dans l'application des conditions d'admission, alors que la souplesse suggère de leur confier un pouvoir discrétionnaire dans l'exercice de certaines décisions. Dotés de cette marge de manœuvre, les collèges peuvent tenir compte des particularités de leurs étudiantes et étudiants et du contexte singulier de leur établissement.



L'équilibre entre la cohérence et la souplesse est commandée par les différents parcours des étudiants.

Enfin, la conciliation de la cohérence et de la souplesse est commandée par les projets de vie, les aspirations et les capacités des étudiants, qui diffèrent d'un individu à l'autre. La

souplesse rend possibles certains cheminements pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans un parcours général, autant pour l'admission que pour la poursuite des études collégiales. Le besoin de cohérence du système d'éducation est incarné par les conditions générales de passage d'un ordre d'enseignement à un autre qui sélectionnent les parcours qui offrent des garanties de réussite à l'ordre d'enseignement suivant. Ces conditions peuvent toutefois agir comme des contraintes sur le parcours scolaire d'un étudiant. Aussi, le besoin de souplesse du système d'éducation et des étudiants eux-mêmes suggère de mettre en place des mécanismes compensatoires à même les règlements, tels que l'admission conditionnelle, l'admission sur la base d'une formation jugée suffisante ou la session d'accueil et d'intégration (SAI)². Ces mécanismes, s'ils sont utilisés et s'ils offrent des garanties de réussite suffisantes, facilitent l'accès au collégial à certains étudiants et soutiennent la continuité de leur cheminement.

○ LES PISTES D'ACTION POUR ARTICULER LES STRUCTURES

Dans le contexte actuel, pour maintenir l'équilibre entre la cohérence et la souplesse des structures, le Conseil retient trois pistes d'action.

1. Faire le suivi des effets des changements apportés aux structures sur le cheminement scolaire et sur la réussite des étudiantes et des étudiants

Ce suivi, réalisé sur plusieurs années, devrait s'exercer principalement sur le plan national pour documenter les effets du renouveau pédagogique du secondaire, des modifications apportées aux conditions d'admission au collégial et des nouvelles modalités d'admission au collégial. Une telle démarche permettrait de procéder aux ajustements requis en temps opportun et pourrait, du même souffle, faire état des pratiques des collèges dont les étudiants admis sur des bases nouvelles affichent un taux de réussite élevé. De l'avis du Conseil, les collèges, les commissions scolaires et les établissements secondaires privés devraient être partenaires de cet exercice, non seulement pour fournir l'appui logistique requis par pareille entreprise, mais également pour être pleinement associés aux conclusions et aux interventions qui en découleront.

2. La session d'accueil et d'intégration a été instaurée formellement dans les collèges en 1993. L'objectif de cette session, qui s'adresse aux étudiants qui amorcent leurs études collégiales, est d'offrir un encadrement pédagogique particulier aux étudiants qui ont des antécédents scolaires faibles, qui doivent suivre certains cours de mises à niveau pour répondre à des conditions particulières d'admission dans un programme d'études ou qui ressentent le besoin de mieux préciser leur orientation scolaire.

2. Assurer la concertation entre le secondaire et le collégial eu égard aux structures

Sur le plan régional, les Tables régionales d'éducation interordres pourraient se voir greffer un nouveau mandat d'articulation des ordres d'enseignement (secondaire et collégial).

Sur le plan local, les établissements du secondaire et du collégial gagneraient à mettre en place des mécanismes d'échange entre les membres de leur personnel respectif pour s'assurer de la cohérence de l'ensemble des interventions. En effet, étant donné les nouveautés introduites ces dernières années dans les règles de passage³ et les parcours DEP-DEC, les collèges et les commissions scolaires pourraient approfondir conjointement les modalités liées à leur mise en œuvre. Par la suite, il leur serait possible de diffuser l'information à l'ensemble de leur personnel tout en assurant la formation continue des acteurs spécifiquement concernés. Enfin, ces échanges pourraient également faciliter l'organisation de la formation située à la frontière entre les ordres d'enseignement, c'est-à-dire la formation permettant à un étudiant de satisfaire aux exigences d'obtention du DES ou la formation permettant à un étudiant de satisfaire aux conditions d'admission du collégial.

3. Soutenir, chez ceux qui le souhaitent, la continuité des parcours scolaires

Une analyse du parcours scolaire des étudiantes et des étudiants en première session au collégial révèle la faible proportion en provenance du DEP ou du secteur de la formation générale des adultes. Dans les deux cas, il paraît fondamental de mieux comprendre quels sont les objectifs de ces personnes au moment où elles poursuivent leur formation. Il est tout à fait possible que le diplôme secondaire concluant leur projet d'études corresponde au type de qualification qu'elles recherchent. Cependant, leurs projets peuvent évoluer et, dans une perspective d'éducation tout au long de la vie, il semble nécessaire de réunir les conditions qui permettent, aujourd'hui comme demain, la continuité de leur cheminement scolaire.

3. Dans l'abrégé et l'avis, les règles de sanction du DES et du DEP et les conditions d'admission au collégial sont parfois désignées sous l'appellation règles de passage, car elles font partie d'un tout réglementaire qui prescrit les cheminements scolaires qui permettent d'entrer au collégial.

○ LES RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ARTICULATION DES STRUCTURES

Pour mettre en œuvre ces pistes d'action, le Conseil formule les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Considérant que les conditions générales et particulières d'admission au collégial ont été révisées pour tenir compte du renouveau pédagogique au secondaire;

Considérant que le renouveau pédagogique introduit des parcours de formation (formation générale et formation générale appliquée) au 2^e cycle du secondaire;

Considérant que les récentes modifications au Règlement sur le régime des études collégiales ajoutent de nouvelles modalités d'admission;

Considérant la nécessité de connaître les effets de ces changements sur le cheminement scolaire et sur la réussite des étudiantes et des étudiants,

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec les collègues, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privé :

- de suivre, en continu, les effets des changements apportés aux structures sur le cheminement des étudiantes et des étudiants au collégial et sur leur réussite et d'apporter les ajustements requis aux deux ordres d'enseignement.

RECOMMANDATION 2

Considérant les récentes modifications au Règlement sur le régime des études collégiales liées à l'admission;

Considérant les modifications apportées aux règles de sanction du diplôme d'études secondaires (DES) entraînées par le renouvellement pédagogique;

Considérant la nécessité de maîtriser les règles de passage entre les ordres d'enseignement pour pouvoir suggérer ces voies d'accès aux étudiantes et aux étudiants qui se qualifient pour les emprunter;

Considérant le rôle d'accompagnement du personnel professionnel du secondaire et du collégial (notamment en information scolaire, en orientation et en cheminement scolaire);

Considérant que l'ensemble du personnel de l'école secondaire est partie prenante du soutien à l'orientation des élèves;

Considérant la nécessité d'assurer la cohérence des interventions des deux ordres d'enseignement;

Considérant l'importance d'assurer la continuité des parcours scolaires de ceux et celles qui en ont le projet,

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- de soutenir la concertation sur le plan régional en dotant les Tables régionales d'éducation interordres d'un mandat spécifique lié à l'articulation des structures du secondaire et du collégial;

le Conseil recommande aux collèges, aux commissions scolaires, aux directions d'écoles secondaires ainsi qu'aux directions générales d'établissements privés :

- d'organiser des échanges pour faciliter le partage d'information liée à la mise en œuvre des règles de passage entre les deux ordres d'enseignement et de diffuser l'information qui en résulte auprès des membres de leur personnel respectif.

RECOMMANDATION 3

Considérant que le DES (diplôme d'études secondaires) ou le DEP (diplôme d'études professionnelles) est une sanction reconnue d'un parcours de formation d'une personne qui poursuit des finalités qui lui sont propres et pour qui le DES ou le DEP peut être une qualification recherchée en elle-même;

Considérant que les finalités des parcours scolaires peuvent évoluer et que le système d'éducation doit favoriser la continuité du cheminement scolaire des personnes désireuses de poursuivre leur formation;

Considérant que le DES du secteur de la formation générale des adultes et le DEP attestent d'un socle de compétences permettant la poursuite des études collégiales;

Considérant que le faible nombre d'étudiantes et d'étudiants titulaires d'un DES du secteur de la formation générale des adultes ou d'un DEP qui poursuivent des études collégiales peut être l'indice d'obstacles structurels à la continuité du cheminement scolaire,

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux collègues et aux commissions scolaires :

- de mener des travaux de recherche portant sur les élèves qui fréquentent la formation professionnelle au secondaire et la formation générale des adultes pour connaître leurs besoins relativement à la finalité de leur parcours scolaire, et de soutenir, chez ceux et celles qui le souhaitent, la continuité de leur cheminement.

LA TRANSITION SOUS L'ANGLE DE L'ARRIMAGE DES SAVOIRS ET DES PRATIQUES

○ UN NOUVEAU CONTEXTE D'ARRIMAGE DES SAVOIRS ET DES PRATIQUES

Au secondaire, le renouveau pédagogique, par sa refonte du curriculum, propose des changements majeurs et invite les enseignantes et les enseignants du secondaire à transformer leur pratique enseignante :

- Il introduit un nouveau programme de formation qui intègre les domaines disciplinaires, les domaines généraux de formation et les compétences transversales. Il fait une large place à la notion de compétence. Il modifie la grille-matières du secondaire : certaines matières ont disparu, d'autres ont été introduites et d'autres encore ont été reconfigurées;
- Il ne prescrit pas de pratiques pédagogiques en soi, mais invite les enseignants à renouveler leurs pratiques par un « accompagnement de l'élève » et par la « collégialité » comme mode de travail avec les autres enseignants et les autres professionnels;
- Il prescrit des pratiques évaluatives qui font appel au jugement global de l'enseignant.

>> *L'arrimage des savoirs et des pratiques est influencé par la rencontre des renouvelaux pédagogiques au secondaire et au collégial.*

Cependant, le curriculum du secondaire, toujours en développement, existe sous trois formes : l'officiel, l'enseigné et l'acquis. Le curriculum officiel est celui que l'on trouve dans les programmes du ministère de l'Éducation, du Loisir

et du Sport, le curriculum enseigné, celui que l'enseignant a compris, interprété et partagé avec l'élève et le curriculum acquis, celui véritablement appris par l'élève. Conséquemment, pour les enseignants du collégial, ce sont des contacts étroits avec des enseignants du secondaire qui permettront de nourrir l'exercice d'ajustement continu aux effets du renouveau pédagogique au secondaire.

○ LES ENJEUX DE L'ARRIMAGE DES SAVOIRS ET DES PRATIQUES

Le Conseil a procédé à une recension des mesures d'arrimage existantes et a mené une enquête auprès des acteurs des collèges à propos des défis qui sont associés à l'arrimage des savoirs et des pratiques. À partir de cet état des lieux, il constate deux enjeux : la continuité des savoirs entre le secondaire et le collégial et l'appropriation, au secondaire et au collégial, des changements entraînés par le renouvellement pédagogique au secondaire.



*La continuité des savoirs
entre le secondaire et le
collégial doit être organisée.*

Le collégial, chaînon intermédiaire entre le secondaire, l'université et le marché du travail, se doit de veiller que ses programmes d'études respectent les exigences propres aux études

supérieures. Il doit donc s'assurer que le profil de sortie de ses étudiants corresponde aux attentes sociales, professionnelles et éducatives à l'endroit de diplômés du collégial. Toutefois, cette qualification en vue du profil de sortie ne peut s'opérer sans tenir compte du profil d'entrée. Or la continuité des savoirs entre le secondaire et le collégial ne se présume pas : elle doit être organisée. Prôner la continuité des savoirs entre le secondaire et le collégial ne brime ni l'autonomie ni la spécificité du collégial : c'est plutôt reconnaître l'essence même de sa fonction de « transition » dans le parcours scolaire et professionnel des étudiants qui le fréquentent. Les changements introduits par le renouvellement pédagogique au secondaire deviennent ainsi une invitation à refaire le point sur les savoirs enseignés au secondaire et les pratiques pédagogiques et évaluatives qui y sont en vigueur. C'est fort de leur compréhension que le collégial pourra revêtir les habits d'enseignement supérieur qui sont les siens en évitant les recoupements avec le secondaire, en graduant le niveau de difficulté des savoirs en respect de sa mission.



*Les enseignants du
collégial doivent s'approprier
les changements entraînés
par le renouvellement pédagogique
dans leur pratique
professionnelle.*

La nécessaire continuité des savoirs entre le secondaire et le collégial est donc tributaire de l'appropriation des changements entraînés par le renouvellement pédagogique au secondaire, tant au secondaire qu'au collégial.

Certes, les enseignants du secondaire

sont les premiers concernés par l'appropriation du renouvellement pédagogique. Pour leur part, les enseignants du collégial n'ont pas à s'approprier l'ensemble du renouvellement pédagogique, mais bien les changements qu'il entraîne dans leur pratique professionnelle. Toutefois, l'appropriation des premiers aura des répercussions sur celle des seconds : les enseignants du collégial ne pourront palper les changements effectifs que dans la mesure où les enseignants du secondaire auront intégré ces changements. Au-delà du curriculum officiel, les changements doivent donc investir, de part et d'autre, le curriculum enseigné.

○ LES PISTES D'ACTION POUR ARRIMER LES SAVOIRS ET LES PRATIQUES

Étant donné l'importance des modifications apportées par le nouveau pédagogique du secondaire au curriculum officiel, les enseignantes et les enseignants du collégial n'ont pas la tradition pour repère. Deux pistes d'action sont donc privilégiées pour que s'établissent les liens entre les savoirs et les pratiques pédagogiques et évaluatives des deux ordres d'enseignement.

1. Mobiliser le personnel enseignant du collégial autour de la continuité des savoirs

- Pour que les enseignants puissent prendre acte des effets du nouveau pédagogique du secondaire sur leur propre enseignement, les collèges doivent d'abord faciliter la circulation d'information liée au nouveau pédagogique au secondaire et mettre en place des lieux d'échange entre les enseignants des deux ordres d'enseignement.
- À partir de ces exercices d'appropriation du nouveau pédagogique au secondaire, les collèges auront à soutenir leurs enseignants dans leur évaluation des effets du nouveau pédagogique sur leur propre enseignement.
 - > Premièrement, en prévoyant des moyens pour que les enseignants puissent se livrer à un examen approfondi de sa portée. Cet exercice devrait ensuite être l'objet d'une concertation entre enseignants du collégial lors de rencontres de départements et de programmes. En effet, en cours d'analyse, des arbitrages entre la continuité des savoirs peuvent s'imposer : comment établir, à l'enseignement collégial, les ponts nécessaires entre le secondaire, le marché du travail et l'université? Les réponses ne sont pas ici tracées d'avance et devront faire l'objet de consensus.
 - > Sur le plan de l'arrimage des pratiques pédagogiques et évaluatives, le Conseil considère que les enseignants du collégial ne doivent pas se restreindre aux pratiques auxquelles les étudiants auraient déjà été soumis au secondaire. Tout en y étant sensibles, les enseignants du collégial, à titre d'experts de leur discipline et de leur pratique professionnelle, continueront de recourir aux pratiques pédagogiques et évaluatives de leur choix, en cohérence avec les compétences et les connaissances visées par leurs cours.
 - > Une fois les consensus établis, les collèges pourront intégrer les changements pertinents aux programmes. Ultiment, c'est l'enseignement en classe qui témoignera de cette démarche de mobilisation collective autour de la continuité des savoirs.

2. Formaliser les échanges entre les enseignants des deux ordres d'enseignement

- Mettre formellement en présence les enseignants des deux ordres d'enseignement ouvrira un espace de dialogue autour des savoirs enseignés dans chaque lieu et des pratiques pédagogiques et évaluatives de chacun. À la différence de la situation actuelle, les collèges et les établissements secondaires devraient nouer des rapports officiels pour que de tels partages d'expérience soient instaurés de façon statutaire et deviennent partie prenante des cultures d'établissement. Aussi le Conseil invite-t-il la ministre à soutenir des expérimentations de portée locale, régionale et nationale mises en œuvre conjointement par les collèges et les établissements secondaires. Ce n'est qu'au prix de ces efforts que l'arrimage des savoirs entre le secondaire et le collégial ne sera pas laissé au fruit du hasard.

○ LES RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ARRIMAGE DES SAVOIRS ET DES PRATIQUES

Pour faciliter la réalisation de ces pistes d'action, le Conseil adresse les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 4

Considérant que l'arrimage concerne les liens à établir entre les savoirs et les pratiques pédagogiques et évaluatives;

Considérant l'importance d'inscrire les savoirs du collégial en continuité avec ceux du secondaire, mais également avec ceux des études universitaires et du marché du travail;

Considérant la nécessité de mobiliser le personnel enseignant du collégial autour de la continuité des savoirs;

Considérant, qu'au secondaire, le Programme de formation de l'école québécoise modifie la façon d'intégrer les savoirs;

Considérant que le renouveau pédagogique au secondaire suggère l'adoption de nouvelles pratiques pédagogiques centrées sur l'accompagnement de l'élève et la collégialité;

Considérant que le renouveau pédagogique au secondaire prescrit l'adoption de nouvelles pratiques évaluatives,

le Conseil recommande aux collègues :

- de soutenir l'appropriation, par le personnel enseignant du collégial, des changements occasionnés au secondaire par le renouveau pédagogique et de faciliter l'atteinte de consensus sur les changements qui en découlent au collégial;

le Conseil recommande aux enseignantes et aux enseignants des collèges :

- de s'informer des changements introduits par le renouveau pédagogique au secondaire et de forger, au sein des départements et des programmes, des consensus qui établissent la nature des changements à apporter au collégial en rapport avec les savoirs et les pratiques pédagogiques et évaluatives.

RECOMMANDATION 5

Considérant la nécessité que les enseignantes et les enseignants du collégial déterminent les changements entraînés par le renouveau pédagogique au secondaire sur leur propre enseignement;

Considérant que le curriculum officiel se traduit, au secondaire et au collégial, par un curriculum enseigné et par l'adoption de pratiques pédagogiques et évaluatives;

Considérant que les rencontres entre les enseignantes et les enseignants du secondaire et du collégial relèvent le plus souvent d'initiatives spontanées non récurrentes;

Considérant que la mise en présence d'enseignantes et d'enseignants du secondaire et du collégial pose des défis de logistique et entraîne des coûts,

le Conseil recommande aux collèges, aux commissions scolaires et particulièrement aux directions d'écoles secondaires :

- de formaliser les échanges entre le personnel enseignant du collégial et du secondaire pour susciter une réelle culture de collaboration entre les ordres d'enseignement, sur une base locale, régionale ou nationale;

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- d'appuyer la formalisation des échanges entre les enseignantes et les enseignants du secondaire et du collégial, notamment au moyen de projets pilotes locaux, régionaux et nationaux.

LA TRANSITION SOUS L'ANGLE DE L'INTÉGRATION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES

○ LA PREMIÈRE SESSION AU COLLÉGIAL : ASSIS ENTRE DEUX CHAISES?

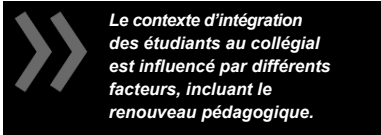
L'accession aux études collégiales revêt, pour la plupart des étudiantes et des étudiants, une signification particulière. Elle marque la fin des études secondaires, mais symbolise également l'amorce d'une vie d'adulte, plus ou moins affranchie de l'autorité parentale. Même une fois admis au collégial, l'étudiant demeure, l'espace d'un moment qui varie selon les individus, en transition vers l'acquisition des comportements qui sont attendus de lui au collégial et dans sa vie d'adulte. Son intégration au collégial est considérée comme complète lorsqu'elle est réalisée sur le plan institutionnel, intellectuel, social et vocationnel :

- **L'intégration institutionnelle** sous-tend les rapports que l'étudiant établit avec l'établissement en tant que lieu physique, milieu de vie et contexte de formation (Bégin et autres, 2009).
- **L'intégration intellectuelle** fait référence aux rapports de l'étudiant avec le contenu, avec les pratiques pédagogiques et avec les pratiques évaluatives introduits dans ses cours et son programme (inspiré de Bégin et autres, 2009).
- **L'intégration sociale** a trait aux rapports que l'étudiant construit avec ses pairs, autant dans les activités liées à son programme que dans les autres activités auxquelles il participe (Bégin et autres, 2009).
- **L'intégration vocationnelle** prend la forme « d'un but clair, d'aspirations scolaires associées à des aspirations professionnelles et personnelles [...] » (Tremblay et autres, 2006, p. 12).

Dans ce processus d'intégration aux études collégiales, l'étudiant recourt à des formes de soutien variées, souvent d'abord au sein même de son réseau social, dont les parents demeurent des figures de proue.

Aux côtés de ce réseau social, les collèges mettent en place plusieurs mesures pour soutenir leurs nouveaux étudiants et pour les aider à surmonter les obstacles à l'intégration qui peuvent se dresser devant eux. Ainsi, environ 14,0 % des étudiants inscrits pour la première fois dans un programme de DEC à la session d'automne 2009 entamaient une session d'accueil et d'intégration ou de une session de transition⁴. De nombreuses autres mesures sont également mises en place par les collèges.

○ UN NOUVEAU CONTEXTE D'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS



Le contexte d'intégration actuel se distingue de celui qui prévalait il y a quelques années de la manière suivante :

- À partir d'août 2010, les collèges accueilleront majoritairement des étudiantes et des étudiants qui auront cheminé avec le renouvellement pédagogique au secondaire. Or il est trop tôt pour qualifier les changements entraînés par ce renouvellement sur le curriculum acquis des étudiants qui entreront au collégial; le curriculum officiel est connu, le curriculum enseigné peut être partagé entre enseignants, mais ce que les élèves en tireront demeure à l'état d'hypothèses;
- La culture des étudiants évolue au diapason des transformations sociales. La culture des étudiants du collégial n'est pas un produit exclusif du système scolaire : elle est également marquée par l'influence des nouvelles technologies, par la place du travail rémunéré dans leur mode de vie et par l'importance accordée à leurs études;
- Ces dernières années, de nouvelles modalités d'admission au collégial ont été introduites. Davantage de voies d'accès sont offertes vers le collégial : il est maintenant possible d'y être admis sur la base d'un DEP en continuité de formation, sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes et à la condition d'obtenir, à la première session du collégial, jusqu'à six unités du secondaire qui n'ont pas été obtenues auparavant (admission conditionnelle);
- Plus nombreux sont les étudiants handicapés et ceux ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale à réclamer des conditions équivalentes de réussite.

4. Un étudiant peut être inscrit à une session de transition dans les cas suivants : 1) il a été inscrit à temps plein, lors d'une session antérieure, dans un programme ou en session d'accueil et d'intégration et il se trouve en transition vers un programme menant au DEC pour lequel des conditions particulières d'admission au programme sont manquantes ou pour lequel il est impossible de débiter à la session d'hiver; 2) il est inscrit pour la première fois à l'enseignement collégial à la session d'hiver en vue de suivre un programme menant au DEC qu'il est impossible de commencer à la session en cours.

○ L'ENJEU DE L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS



L'intégration des étudiants au collégial sous-tend un enjeu d'ouverture aux changements.

À partir de ce contexte, des mesures d'intégration des collèves recensées dans l'avis et lors de l'enquête menée sur le terrain auprès des acteurs du réseau collégial, le Conseil estime

que le contexte de l'intégration des étudiants au collégial se transforme. Parce que l'école secondaire se renouvelle, parce que la culture des étudiantes et des étudiants change et parce que les collèves sont appelés à changer. En conséquence, le Conseil estime que l'intégration aux études collégiales sous-tend un enjeu d'ouverture aux changements.

En premier lieu, cette ouverture aux changements doit se manifester par les étudiants. Ceux-ci doivent être conscients des exigences que requiert la fréquentation d'un établissement collégial. Pour certains, les habitudes d'étude acquises au secondaire sont insuffisantes pour permettre la réussite au collégial (Gingras et Terrill, 2006). Pour d'autres, l'écueil est lié à un emploi rémunéré trop exigeant eu égard au nombre de cours à leur horaire. Pour d'autres encore, la migration pour les études éloigne du noyau familial et entraîne une prise en charge plus globale de l'ensemble de leur vie. Le degré de changement varie pour chaque étudiant, au gré d'autres transitions qui se juxtaposent à la transition scolaire. Il importe donc que l'étudiant entreprenne une réflexion personnelle et se penche sur la façon dont il entrevoit intégrer tous les volets des études collégiales à son projet de vie.

De toute évidence, l'ouverture aux changements concerne aussi les collèves. Elle s'incarne d'abord par l'attitude qui sera adoptée à l'endroit des étudiants formés par le renouveau pédagogique au secondaire. Lors de l'enquête qu'il a menée, le Conseil a constaté que le renouveau pédagogique au secondaire inquiète les acteurs du milieu collégial. En effet, même si le renouveau prévoit un enrichissement du curriculum, certains acteurs entretiennent des appréhensions. Or ces perceptions pourraient créer une forme de résistance aux changements entraînés par le renouveau pédagogique au secondaire. Même si des travaux de recherche sont en cours pour évaluer les effets du renouveau pédagogique sur le fonctionnement scolaire des élèves, les acteurs du collégial doivent poursuivre leurs efforts d'intégration des étudiants en provenance du secondaire, quel que soit le curriculum acquis de ces étudiants. La même ouverture exigera de revoir les mesures d'intégration en place à l'aulne de la réalité des étudiants admis selon de nouvelles dispositions d'admission. Enfin, pour les étudiants ayant des handicaps, des troubles d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale, cette ouverture aux changements s'associe à des questions fondamentalement liées au droit à l'éducation et à la réussite.

○ LES PISTES D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS

Certains arrivent au collégial le pas assuré et confiant. D'autres ont besoin de davantage de repères et d'outils pour se repositionner dans ce nouvel univers. C'est donc à des rythmes différents que les étudiantes et les étudiants s'intègrent aux études collégiales dans tous ses volets. Trois pistes d'action ont été retenues pour soutenir les étudiants dans leur transition.

1. Amorcer la préparation aux études collégiales dès le 2^e cycle du secondaire

Puisque la durée d'une session impose à l'étudiant une intégration rapide, amorcer la préparation aux études collégiales au 2^e cycle du secondaire permettrait à certains étudiants d'être mieux au fait des exigences du collégial et d'adopter, dès les premières semaines de leurs études collégiales, les comportements d'engagement qui pavent la voie de leur réussite. À partir de l'inscription de l'étudiant au collégial, les collèges devraient activement prendre le relais des établissements secondaires (réseaux sociaux, Web 2.0, fils RSS) pour pénétrer l'univers de l'élève du secondaire et le plonger précocement dans le milieu de vie du collège. Au-delà des objectifs de recrutement, c'est un objectif de préparation aux études collégiales qui doit motiver les établissements collégiaux.

2. Impliquer les étudiants dans leur processus d'intégration

L'intégration est une responsabilité partagée des étudiants qui arrivent au collégial et des collèges qui les accueillent. Pour intéresser les étudiants à leur propre processus d'intégration, les collèges pourraient les inviter à mener une réflexion personnelle quant à leurs besoins au moment de la transition. Cette réflexion pourrait être structurée et accompagnée, soit par des étudiants de deuxième année agissant comme mentors, soit par des enseignants. Quel que soit le moyen retenu, le fait de les amener à faire le point sur la façon dont ils vivent la transition pourrait les aiguiller vers les différentes mesures de soutien offertes par les collèges.

3. Accueillir au collégial les étudiants dans leur globalité

Les collèges accueillent en leurs murs des personnes qui ne peuvent être réduites à un parcours scolaire antérieur. Certes, l'expérience scolaire, dont fait partie le renouveau pédagogique du secondaire, sculpte le curriculum acquis des personnes. Toutefois, différentes expériences offertes au secondaire peuvent agir comme autant de précédents (modes d'apprentissage, habitude du travail d'équipe, usage des nouvelles technologies, échanges avec des étudiants étrangers, voyages culturels, etc.) qui forgent les aspirations à l'endroit du collégial.

Dans cette perspective, les attentes et les besoins des étudiants ne sont pas compartimentés par ordre d'enseignement ou par domaine de vie. Des facteurs culturels, dont le rapport aux nouvelles technologies, au travail, aux études et aux savoirs, exhortent également les collèges de s'assurer que les moyens dont ils disposent pour soutenir l'intégration des étudiants s'adressent à eux dans leur globalité. De plus, l'accueil d'étudiants admis selon de nouvelles dispositions réglementaires mérite de faire l'objet d'une attention particulière : la diversification des voies d'accès au collégial participe à la reconnaissance de la valeur des différents projets de vie d'une personne, mais elle doit aussi offrir les gages de la réussite du projet de formation collégiale.

Les collèges devraient donc mener des recherches sur l'ensemble de l'expérience de la transition secondaire-collégial de leurs étudiants. Ils gagneraient également à associer leurs étudiants à une démarche d'évaluation des mesures de soutien. Dans les deux cas, ils auraient ainsi en main des éléments de rétroaction qui dépassent les cibles quantitatives et ils pourraient apporter, s'il y a lieu, des ajustements requis.

Enfin, un nombre limité, mais croissant, d'étudiants ayant des handicaps, des troubles d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale cherchent à obtenir au collégial des conditions de réussite équivalentes à celles des étudiants ne présentant pas de particularités. Pour le Conseil, les collèges doivent mettre en œuvre ces conditions pour que la transition secondaire-collégial ne soit pas un rocher sur lequel se brise leur projet scolaire et professionnel.

○ LES RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'INTÉGRATION

Pour permettre l'accomplissement de ces pistes d'action qui soutiennent la réussite des étudiants qui s'intègrent au collégial, le Conseil énonce les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 6

Considérant le rôle central assumé par l'étudiante ou l'étudiant dans son intégration aux études collégiales;

Considérant que plusieurs travaux de recherche démontrent l'importance des habitudes d'étude et de travail adoptées dès le secondaire pour la réussite des études collégiales;

Considérant que l'intégration de l'étudiante ou de l'étudiant au collège gagnerait à être amorcée en amont, au 2^e cycle d'études secondaires;

Considérant le rôle de l'école secondaire dans le soutien à l'orientation des élèves;

Considérant que les nouvelles technologies permettent aux collèges de joindre leurs futurs étudiants avant le début officiel de la session,

le Conseil recommande aux collèges :

- de créer, notamment par les technologies de l'information et de la communication, des points de contact réguliers et soutenus au 2^e cycle du secondaire avec leurs futurs étudiants pour leur permettre de prendre conscience des exigences de leur intégration aux études collégiales;

le Conseil recommande aux établissements d'enseignement secondaire et aux collèges :

- de mettre en place des initiatives conjointes, telles que le jumelage entre des élèves du secondaire et du collégial, axées sur la définition du projet vocationnel de l'élève et les comportements scolaires qui facilitent sa réussite au collégial en vue de préparer les élèves, dès le secondaire, aux études collégiales.

RECOMMANDATION 7

Considérant le rôle central assumé par l'étudiante ou l'étudiant dans son intégration aux études collégiales;

Considérant que le curriculum acquis d'une étudiante et d'un étudiant est le produit de son expérience scolaire, dont peut faire partie le nouveau pédagogique au secondaire;

Considérant que des facteurs culturels dont le rapport aux nouvelles technologies, au travail, aux études et au savoir façonnent les besoins et les attentes des étudiantes et des étudiants qui arrivent au collégial;

Considérant l'existence de mesures d'accueil et d'accompagnement des étudiantes et des étudiants dans les collèges prévues notamment au plan de réussite;

Considérant l'introduction, dans le Règlement sur le régime des études collégiales, de nouvelles modalités d'admission pouvant occasionner des besoins spécifiques,

le Conseil recommande aux collèges :

- d'intégrer les étudiantes et les étudiants qui arrivent au collégial dans leur globalité, en ajustant les mesures de soutien aux curriculums acquis et à la culture des étudiants, à la lumière de travaux de recherche menés sur l'expérience de la transition secondaire-collégial de leurs étudiants;

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- dans la foulée du nouveau pédagogique du secondaire, de soutenir la recherche pédagogique au collégial pour mieux connaître le curriculum acquis des étudiantes et des étudiants.

RECOMMANDATION 8

Considérant l'existence d'une politique de la participation sociale des personnes handicapées;

Considérant l'accroissement des demandes pour des services adaptés venant d'étudiantes et d'étudiants handicapés ou de ceux ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale;

Considérant que l'intégration aux études collégiales des étudiants handicapés et de ceux ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale pose, pour certains d'entre eux, des défis importants;

Considérant que l'organisation et l'offre de services varient entre le secondaire et le collégial;

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévoit un financement réservé pour les projets de recherche au collégial portant sur les étudiantes et les étudiants présentant des besoins particuliers,

le Conseil recommande aux collèges :

- d'adapter leurs politiques pour tenir compte des conditions équivalentes de réussite requises par les étudiants handicapés et de ceux ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale;
- de soutenir l'ajustement des pratiques par la sensibilisation et la formation des enseignantes et des enseignants aux réalités et aux besoins des étudiants handicapés et de ceux ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale;
- de diffuser, auprès de l'ensemble des étudiants du collégial et de leurs parents, les services offerts aux étudiants ayant des handicaps, des troubles d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale;

le Conseil recommande aux établissements d'enseignement secondaire, en collaboration avec les collèges :

- de faire connaître, auprès des élèves du secondaire qui sont handicapés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et de leurs parents, les services offerts au collégial;

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- d'ajuster les sommes versées aux collèges pour leur permettre de répondre aux besoins des étudiants handicapés et de ceux ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale;
- de poursuivre le soutien aux initiatives de recherche portant sur ces questions et d'en diffuser les résultats dans l'ensemble du réseau.

CONCLUSION

Dans cet avis, le Conseil a proposé un cadre d'analyse de la transition secondaire-collégial qui transcende les frontières traditionnelles du secondaire et du collégial et qui convie les acteurs des deux ordres d'enseignement, dans le respect de leur rôle, à articuler leurs structures, à arrimer leurs savoirs et leurs pratiques, à préparer au secondaire l'intégration aux études collégiales et à intégrer les étudiants, dans leur globalité, aux études collégiales.

Dans les prochaines années, différents éléments de contexte influenceront la transition du secondaire vers le collégial. Le renouveau pédagogique au secondaire ne détermine pas à lui seul cette transition : la transition n'est pas seulement l'affaire de contenus et de pratiques pédagogiques et évaluatives à arrimer entre deux ordres d'enseignement, elle est aussi fonction des contraintes et des possibilités mises en place par le système d'éducation. Quant à l'étudiant, il n'est pas porteur des seuls acquis que le réseau scolaire lui a transmis; il est aussi doté d'une culture technologique qui lui est propre, il est un travailleur et un citoyen, et non pas seulement un produit du renouveau pédagogique! Enfin, la transition entre le secondaire et le collégial implique l'intégration de l'étudiant au collégial, dans une relation partagée où l'étudiant s'investit dans son projet d'études et où le collège assure les mesures de soutien à sa réussite. La transition du secondaire au collégial, comme toutes les transitions interordres, est synonyme à la fois d'un départ et d'un commencement pour l'étudiant. Le véritable renouveau n'est sans doute pas là où on l'attend : c'est celui de l'étudiant qui amorce une nouvelle étape de son parcours scolaire, un renouveau fait de son ajustement face au système et du système face à lui. C'est à ce double ajustement que le Conseil convie l'ensemble des acteurs.

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE DE L'ABRÉGÉ

Pour consulter la bibliographie et la webographie complètes, se reporter à l'avis *Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial*.

Bégin, Christian et autres (2009). *Le passage du secondaire au collégial et les départs des étudiants en sciences de la nature*. Montréal : Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, 22 p.

Bourdon, Sylvain et autres (2007). *Famille, réseaux et persévérance au collégial*. Phase 1. Rapport de recherche. Sherbrooke : Équipe de recherche sur les transitions et l'apprentissage, 118 p.

Chenard, Pierre, Éric Francœur et Pierre Doray (2007). *Les transitions scolaires dans l'enseignement postsecondaire : formes et impacts sur les carrières étudiantes*. Montréal : Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, 20 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2008). *Au collégial : l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège*. Québec : Le Conseil, 99 p.

Doray, Pierre et autres (2009). *Les parcours éducatifs et scolaires : quelques balises conceptuelles*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 31 p.

Gingras, Michèle et Ronald Terrill (2006). *Passage secondaire-collégial : caractéristiques étudiantes et rendement scolaire : 10 ans plus tard*. Montréal : Service régional d'admission du Montréal métropolitain, Service de la recherche, 133 p.

Legendre, Renald (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*. 3^e éd. Montréal : Guérin, 1554 p.

Mackay, Jock, Doug Miller et Guy Quinn (2006). *Complicated Lives: Research Report: Student Life History Project*. Projet de recherche financé à l'intérieur du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA). Saint-Laurent, Québec : Vanier College, 252 p.

Tremblay, Gilles et autres (2006). Recherche-action pour développer un modèle d'intervention favorisant l'intégration, la persévérance et la réussite des garçons aux études collégiales. Rapport final soumis au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Québec : FQRSC, 175 p.

[http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/upload/editeur/RF-GillesTremblay\(1\).pdf](http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/upload/editeur/RF-GillesTremblay(1).pdf) (janvier 2010).

TABLE DES MATIÈRES

DE LA VERSION INTÉGRALE DE L'AVIS

INTRODUCTION

CHAPITRE 1

LA TRANSITION ENTRE LE SECONDAIRE ET LE COLLÉGIAL : PORTRAITS ET ANGLES D'ANALYSE

- 1.1 La transition secondaire-collégial : les chemins parcourus
- 1.2 Les constats de recherche qui éclairent
la transition secondaire-collégial
- 1.3 Les angles retenus pour analyser la transition secondaire-collégial

CHAPITRE 2

L'ARTICULATION DES STRUCTURES

- 2.1 Un portrait des salles de classe du collégial
- 2.2 Un nouveau contexte d'articulation
- 2.3 Les mesures d'articulation existantes
- 2.4 Les défis de l'articulation selon les acteurs
- 2.5 Les enjeux de l'articulation : cohérence et souplesse
- 2.6 Les pistes d'action pour articuler les structures
- 2.7 Les recommandations relatives à l'articulation des structures

CHAPITRE 3

L'ARRIMAGE DES SAVOIRS ET DES PRATIQUES

- 3.1 Un nouveau contexte d'arrimage :
le renouveau pédagogique au secondaire
- 3.2 Les changements apportés aux programmes d'études
et à leur contenu
- 3.3 Les changements apportés par le renouveau au secondaire
sur le plan des pratiques pédagogiques
- 3.4 Les changements apportés par le renouveau au secondaire
sur le plan des pratiques évaluatives
- 3.5 Les mesures d'arrimage existantes
- 3.6 Les défis de l'arrimage selon les acteurs
- 3.7 Les enjeux de l'arrimage : continuité et appropriation
- 3.8 Les pistes d'action pour arrimer les savoirs et les pratiques
- 3.9 Les recommandations relatives
à l'arrimage des savoirs et des pratiques

CHAPITRE 4**L'INTÉGRATION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES**

- 4.1** La première session au collégial : assis entre deux chaises?
- 4.2** Un nouveau contexte d'intégration
- 4.3** Les mesures d'intégration existantes
- 4.4** Les défis d'intégration selon les acteurs
- 4.5** L'enjeu de l'intégration des étudiants : l'ouverture aux changements
- 4.6** Les pistes d'action pour l'intégration des étudiants
- 4.7** Les recommandations relatives à l'intégration

CONCLUSION ET RAPPEL DES RECOMMANDATIONS**BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE****ANNEXES**

Le texte complet de l'avis intitulé

Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial,

de même que ses abrégés français et anglais sont accessibles sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca) et leurs versions imprimées peuvent être obtenues en présentant une demande au Conseil supérieur de l'éducation :

par téléphone :

418 643-3851 (boîte vocale)

par télécopieur :

418 644-2530

par courrier électronique :

panorama@cse.gouv.qc.ca

par la poste :

1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Édité par le Conseil supérieur de l'éducation

1175, avenue Lavigerie, bureau 180

Québec (Québec) G1V 5B2

Téléphone : 418 643-3850

www.cse.gouv.qc.ca